



Le Centre Rotarien pour la Jeunesse, association multidistrict pour les échanges de jeunes du ROTARY INTERNATIONAL, ci-après appelé « Centre Rotarien pour la Jeunesse » ou plus brièvement « CRJ », en la personne de son président, agissant en qualité de contrôleur et conformément à [l'article 13 du règlement européen 679/2016 \("RGPD"\)](#) concernant la protection des données à caractère personnel, s'engage à protéger la vie privée des adolescents participant au programme d'échange (ci-après les participants) et de tous les individus qui y sont liés (membres de leur famille, familles hôtes, écoles, rotariens et non rotariens encadrant le programme, etc.) et se déclare responsable de la sécurité des données. Le CRJ s'engage à être clair et transparent quant à l'information qu'il recueille par mandat de ses districts adhérents, et à la façon dont il l'utilise.

1. TYPE DE DONNÉES TRAITÉES (quelles sont les données traitées)

Les données traitées comprennent ou peuvent comprendre :

Pour le participant, les membres de sa famille et les familles qui participent au programme d'accueil :

- Prénoms et surnom, nom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, photocopie de documents d'identité ou de passeport, nationalité, profession, sexe, auto-certification de l'absence de condamnations criminelles, IBAN, communications échangées avec le CRJ ou adressées au CRJ par lettres, courriel, service de messagerie instantanée et médias sociaux.

Pour le participant, en complément des données susmentionnées :

- L'état de santé, les maladies antérieures, les thérapies en cours, les allergies, le certificat de vaccination, les modes de vie (alcool, tabagisme, régimes alimentaires spéciaux, etc.), les résultats scolaires, les photos et les vidéos prises au cours du programme d'échange qui peuvent être publiées sur les sites Internet de l'association ou d'autres organismes rotariens (districts, clubs, etc.) et sur les réseaux sociaux connexes.

2. SOURCE DE DONNÉES (quelle est l'origine des données traitées)

Les données sont collectées directement auprès du participant ou de tiers ou, dans le cas de photos et de vidéos, prises par des tiers lors des événements publics, associés au programme d'échange.

3. OBJET DU TRAITEMENT (quel est le but du traitement de données)

Le traitement des données des participants est effectué par le Contrôleur dans l'exécution de ses activités à des fins connexes telles que :

- L'organisation des échanges interculturels dans le cadre du programme "Youth Exchange Program" du Rotary International
- Le respect des obligations fiscales et comptables
- Dans l'intérêt légitime du participant, tel que la protection juridique
- La promotion et le développement des Programmes du Rotary International en faveur de la jeunesse.

Les [principes de légalité du traitement](#) sont les suivants :

1. La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques : une pré-candidature à l'un des programmes du Youth Exchange, une demande de parrainage par un Rotary Club, une validation de candidature par le district concerné, la recherche puis la transmission du dossier de candidature à un district partenaire à l'étranger, la validation de participation par ce district étranger, puis par un Rotary Club hôte et enfin les institutions et familles hôtes :

2. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie prenante et à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celui-ci ;



3. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ;

4. Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant : le traitement est nécessaire à la certification et à l'évolution du "Youth Exchange Program" du Rotary International.

4. BESOIN DE LA FOURNITURE DES DONNÉES (conséquence du refus de fournir des données)

La fourniture des données n'est obligatoire que pour celles dont le traitement est imposé par une obligation légale.

Toutefois, le recueil / la collecte des données personnelles des personnes concernées peut être nécessaire et, en l'absence ou la révocation du consentement, il ne sera pas possible de démarrer ou compléter l'échange et la participation au programme.

Le recueil/ la collecte des données des personnes concernées peut être nécessaire, par exemple, en ce qui concerne l'utilisation de photos et de vidéos.

A défaut, il ne sera pas possible d'exécuter les services demandés et de remplir les obligations et les engagements découlant de ce service, ou cela fera obstacle à la participation à tout ou partie du programme.

5. PRINCIPES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (mode de traitement des données)

Les données seront traitées par le CRJ, avec des systèmes électroniques et manuels, d'une manière légale, juste et transparente, conformément à la loi.

La protection de la confidentialité des données sera assurée par des mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat.

6. STOCKAGE DES DONNÉES (pendant combien de temps les données sont stockées)

Les données seront conservées conformément aux règlements applicables pour la protection des données à caractère personnel pendant toute la période nécessaire à la réalisation des objectifs susmentionnés.

Les données à caractère personnel nécessaires à la réalisation des obligations civiles et fiscales seront conservées conformément aux dispositions légales et aux règles du Rotary International (par exemple, obligation légale de conserver les documents comptables et fiscaux pendant au moins 7 ans).

Dans l'éventualité où des données à caractère personnel seraient collectées à des fins liées à l'intérêt légitime du Contrôleur, elles seront conservées jusqu'à la satisfaction de cet intérêt (par exemple dans le cas d'une protection juridique).

Le participant peut obtenir de plus amples informations sur l'intérêt légitime du Contrôleur des données dans le présent document ou en écrivant par adresse postale ou mail au Contrôleur des données.

7. Communication, diffusion, et transfert de données (à qui les données sont communiquées)

Les données seront traitées, dans les limites de ce qui est nécessaire, par les personnes autorisées, adéquatement formées, par le Contrôleur et par le personnel des tiers qui fournissent des services au Contrôleur et effectuent le traitement des données, au nom et sur instructions, de ce dernier, en tant que responsable du traitement.

En cas de communication avec des tiers, les destinataires peuvent être d'autres rotariens, des familles, des écoles, des autorités de sûreté, des services de santé, impliqués dans le projet. De façon plus générale, dans l'exercice de ses activités, les données peuvent être communiquées

- aux personnes qui exercent le contrôle, la révision et la certification des activités exercées par le contrôleur des données,
- aux consultants et aux sous-traitants dans le cadre de services fiscaux et/ou d'assistance juridique,
- ainsi qu'aux personnes autorisées légalement à recevoir ces informations,



- aux autorités judiciaires françaises et étrangères et aux autres autorités publiques, à des fins liées à l'exécution des obligations légales ou pour le respect des obligations assumées et découlant de la relation contractuelle, y compris les besoins de défense devant les tribunaux.

Les coordonnées peuvent être communiquées pour des besoins occasionnels à des tiers, par exemple s'ils doivent collaborer avec les participants dans le but de fournir les services (organisation d'événements, visites et visites organisées, séminaires, etc.).

Transferts de données à caractère personnel à des pays tiers ou à des organisations internationales : le CRJ s'engage à transférer des données uniquement aux pays tiers garantissant un niveau de protection adéquat (article 45 - Transfert sur la base d'une décision d'adéquation - règlement 2016/679 de l'UE) ou en l'absence d'une telle exigence aux personnes qui fournissent elles-mêmes des garanties adéquates (article 46 - Transferts sur la base d'une décision d'adéquation – règlement).

Le CRJ exige toujours que ses partenaires (autres districts ou clubs Rotary, familles hôtes, écoles) traitent les données en toute sécurité et conformément à la législation française et européenne sur la protection des données.

8. ACTIVITÉS DE PROFILAGE et/ou TRAITEMENT AUTOMATIQUE

Le traitement des données ne comprend pas le profilage ou le traitement automatique.

9. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE PAR LES DONNÉES (quels sont les droits à exercer)

La personne concernée peut exercer, en relation avec le traitement des données décrites ici, les droits prévus par le RGPD (articles 15 à 21), notamment :

- recevoir la confirmation de l'existence des données et accéder à leur contenu (droit d'accès);
- mettre à jour, modifier ou corriger les données (droit de rectification);
- demander l'effacement ou la restriction du traitement des données traitées en violation de la loi, y compris celles qui n'ont pas besoin d'être conservées aux fins pour lesquelles les données ont été collectées ou autrement traitées (droit d'effacement et droit de restriction);
- s'opposer au traitement (droit d'objet);
- déposer plainte auprès de l'autorité de surveillance (garant de la protection des données à caractère personnel <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> en cas de violation du règlement concernant la protection des données à caractère personnel;
- recevoir une copie électronique des Données qui le concernent en tant que participant, lorsque ces données ont été retournées dans le cadre du contrat et demander que ces données soient transmises à un autre Contrôleur (droit à la portabilité des données).

Pour exercer ces droits, la partie intéressée peut contacter le Contrôleur en envoyant une communication écrite au siège social du CRJ (www.crjfr.org, page « Mentions légales ») ou par courriel à rgpd@crjfr.org. Lorsque vous communiquez avec le CRJ, vous devez vous assurer d'inclure votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale et/ou votre numéro de téléphone pour que votre demande puisse être traitée correctement.



Le Centre Rotarien pour la Jeunesse, association multidistrict pour les échanges de jeunes du ROTARY INTERNATIONAL, ci-après appelé « Centre Rotarien pour la Jeunesse » ou plus brièvement « CRJ », regroupe les districts rotariens français qui lui ont donné mandat pour coordonner les échanges et administrer les outils permettant aux pré-candidats, candidats, participants et bénévoles de s'inscrire aux programmes d'échanges du Rotary .

A cette fin, il est nécessaire de collecter les données des participants à ces programmes, y compris celles des membres de sa famille et des autres familles qui participent au programme d'accueil. Ces données sont traitées dans le plein respect de la vie privée sur la base du [règlement européen 679/2016 \("RGPD"\)](#) concernant la protection des données à caractère personnel.

Bénévole N°1 (Prénom(s) et Nom du parent hôte N°1 au domicile d'accueil du ou des participants au Youth Exchange) :

Adresse postale :

Code postal, ville, pays :

Adresse électronique :

Bénévole N°2 (Prénom(s) et Nom du parent hôte N°2 au même domicile d'accueil du ou des participants au Youth Exchange) :

Adresse électronique (du parent hôte N°2 si différente) :

Nous déclarons :

Avoir lu et compris le texte officiel de la loi RGPD ([lisible ici](#)) et l'information sur le traitement des données personnelles par le CRJ, également disponible sur le site www.crjfr.org, en particulier avec référence au point 4, à savoir : « La disposition n'est obligatoire que pour les données dont le traitement est imposé par une obligation légale. Toutefois, le recueil / collecte des données personnelles des personnes concernées peut être nécessaire et, en l'absence ou la révocation du consentement, il ne sera pas possible de démarrer ou compléter l'échange ».

Nous comprenons et respectons le Règlement (EU) 2016/679 (GDPR) dans la version actuelle du JOUE L119, 04.05.2016 ; cor. [JOUE L127, 23.5.2018](#), et je respecte particulièrement les éléments suivants (ces exemples ne représentent pas une liste exhaustive) :

- **Nous ne partagerons pas** le dossier des participants aux programmes du Youth Exchange, c'est à dire y compris une partie ou un extrait de celui-ci, à aucun tiers, y compris les Rotariens, les non-Rotariens ou les organisations qui ne font pas directement partie du contrat entre les deux districts, et/ou multidistricts, (district parrain, district hôte).

- **Nous maintiendrons** la confidentialité des informations personnelles des participants, à l'exception des exemples suivants (liste non exhaustive)

- les données médicales aux médecins, hôpitaux ou aux établissements de soins, en cas de maladie ou d'accident du participant (Le YEO ou le DYEC doivent être informés immédiatement), ou à une administration médicale de l'école où est scolarisé le participant,
- les bulletins et données scolaires de la direction de l'école accueillant le participant, au YEO du Rotary Club.
- les informations essentielles de suivi du séjour (comportement, attitudes, motivation, problèmes de santé, accidents, incidents,...), **prioritairement** avec le YEO du Rotary Club hôte, et/ou éventuellement la personne qui m'a été présentée comme étant la ou le conseiller Rotarien du jeune. C'est le rôle du YEO, ou celui du DYEC de district, de communiquer avec les parents naturels ou tuteurs légaux du participant, son Rotary Club parrain, et/ou son District parrain.
- à des fins légales, aux forces de l'ordre, aux tribunaux ou aux autorités judiciaires ou administratives de l'État – lorsqu'il existe des motifs concernant une situation personnelle précise. Le YEO ou le DYEC doivent être informés immédiatement.

- **Nous comprenons** que nous sommes entièrement responsables de cette obligation et que nous pouvons être poursuivis par les autorités de protection des données si nous divulguons des données personnelles de citoyens européens sans autorisation.

- **Nous comprenons** que le nom et l'adresse peuvent être partagés par exemple dans le cadre de clubs sportifs, d'associations culturelles et organisations de voyages avec l'accord préalable du YEO du Rotary Club parrain ou du DYEC.

Donnez-vous votre consentement ? OUI NON (*entourez votre choix commun*)

Donnez-vous votre engagement ? OUI NON (*entourez votre choix commun*)

Fait à le (date)

Signature bénévole N°1

Signature bénévole N°2